



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Enseignants

Question écrite n° 48335

Texte de la question

M. Martin Malvy appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la mise en application du relevé de conclusions du 17 juillet 1996 relatif à l'enseignement agricole public dont les modalités ont été précisées par les circulaires DGA/DGER 96 nos 1002 et 2008. En effet, les points 27 et 28 de ce relevé - dont l'objectif était de conforter la situation des enseignants dans leurs obligations de service - n'auraient pas été repris dans les institutions relatives à la rédaction de la fiche de service de ces personnels prévue par la note de service DGER/SD/ALE no 96-2147 du 9 décembre 1996. Face aux inquiétudes manifestées par les personnels enseignants, il lui demande donc quelles mesures il entend prendre afin de parvenir à une mise en œuvre complète du relevé de conclusions du 17 juillet 1996 relatif à l'enseignement agricole public.

Données clés

Auteur : [M. Malvy Martin](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48335

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 750